

**COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 JUIN 2019**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire, a pris les décisions suivantes :

**RAPPORTS SERVICE ASSAINISSEMENT 2018**

Adopte les rapports sur le prix et la qualité du Service public assainissement collectif et non collectif de l'année 2018, qui peuvent être consultés en mairie ou sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) TARIFS 2019**

Approuve la reconduction des tarifs appliqués par la SAUR à compter du 1er janvier 2019 et fixe les tarifs de contrôle d'assainissement non collectif aux particuliers comme suit, variables par application de la formule définie à l'article 7 de la convention :

- Contrôle de Conception 120.00 € TTC
- Contrôle de Réalisation 138.00 € TTC
- Contrôle préalable à transaction 151.00 € TTC.

**OPPOSITION AU TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020**

Après avoir pris connaissance du rapport visant à dégager les impacts financiers d'un transfert à la communauté de communes des Vals d'Aix et Isable de la compétence assainissement, le conseil s'est opposé à l'unanimité sur un transfert de cette compétence au 1er janvier 2020.

**FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DES VALS D'AIX ET ISABLE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL**

En vue de définir la composition du prochain conseil communautaire qui sera mis en place après les élections municipales de mars 2020, fixe à 30 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté des Vals d'Aix et Isable, réparti comme suit :

**Accord local**

(art. L.5211-6-1 III à V du CGCT)

Population totale	6 039	Accord local	25%
Nombre de communes	12	Maximum de sièges	30
Sièges initiaux (art. L. 5211-6-1 du CGCT, II à IV)	24	Sièges distribués	30
Sièges de droit commun (I à V du L.5211-6-1)	24	Sièges n'ayant pas pu être ou n'étant pas distribués	0

**RESULTAT**

Commune	Nombre de sièges	
SANT-GERMAIN-LAVAL	8	
SANT-MARTIN-LA-SALVETE	4	
VEZELIN-SUR-LOIRE	3	Cas prévu au 3ème alinéa du I-2-e) de l'article L.5211-6-1 du CGCT
BULLY	2	
SANT-GEORGES-DE-BARCILLE	2	
POMMERS	2	
BOUTERINON	2	
GREZOLLES	2	
SANT-JULEN-D'ODDES	2	
SANT-POLGUES	1	Cas prévu au 3ème alinéa du I-2-e) de l'article L.5211-6-1 du CGCT
NOULEUX	1	Siège de droit : non modifiable (*)
LURE	1	Siège de droit : non modifiable (*)

**DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN SECTIONAL SUR LE HAMEAU « LE CHASSIN »**

Après lecture d'une demande d'achat présentée par des propriétaires riverains d'une parcelle de terrain constituant un bien sectional, donne un accord pour engager la procédure de cession au cours de laquelle les habitants de la section cadastrale seront consultés

**TRAVAUX ASSAINISSEMENT EAU POTABLE ET AMENAGEMENT VOIRIES ACTE DE SOUS-TRAITANCE EIFFAGE / SADE**

Prend acte de l'acte de sous-traitance, acte spécial modificatif qui annule et remplace la déclaration de sous-traitance du 26/03/2019, avec l'entreprise SADE CGTH Centre de Travaux La Rama 42840 MONTAGNY pour les travaux d'assainissement pour la somme de de 44 789.82 € HT. avec autoliquidation.

Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cet acte de sous-traitance.